

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article439>

COMMUNIQUE

# Religion, « mutual funds » et sukuks :

- Communiqués, prises de positions, actions -



Publication date: jeudi 15 octobre 2009

---

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

---

**Voici ce que nous écrivions dans la Raison** de décembre 2007 : « Dans son édition du 19 avril 2005, le quotidien du capital financier, **La Tribune** nous alertait sur l'essor de « *mutual funds* » intégrant dans leurs critères d'investissement des notions « *éthiques* », voire très clairement religieuses. Après un fonds islamique en mai 2007, Crédit Suisse, deuxième banque helvétique, vient de lancer un fonds basé sur les principes du christianisme. Près de 700 sociétés dans le monde sont exclues d'investissement « *car contraires à la morale* ».

Le fonds chrétien est une première en Suisse : lancé en 2007, il est baptisé Christian Values Fund. C'est une personnalité du Vatican, le prince de Windisch Graetz, qui a le titre de « gentilhomme du pape », qui en a soumis l'idée à Crédit Suisse. Basé au Luxembourg, ce produit d'épargne s'adresse à tous les investisseurs, institutionnels ou privés. Avec « *100 euros, on peut déjà y participer* », affirme un porte-parole de la banque qui reconnaît que le rendement visé est plutôt « *conservateur* ». Soit 5% en brut pour la première année, ce qui correspond à 3% net environ, une fois les frais déduits. Selon Philipp Röh, le manager du fonds, quelque 45 millions d'euros y ont déjà été investis.

Les valeurs éligibles doivent être conformes aux valeurs du christianisme, qu'elles soient catholiques ou protestantes. Ce qui implique que près de 700 actions sur les 2 700 recensées dans l'indice mondial MSCI sont rejetées. Deux fois par an, la composition du portefeuille doit recevoir le feu vert d'une université italienne, agréée par le Vatican, la « *Pontifical Athenaeum Regina Apostolorum* ». « *C'est la première fois dans l'histoire de l'Église catholique qu'un fonds de placement public reçoit un tel certificat, j'imagine qu'il y en aura d'autres* », indique le manager.

## Valeurs chrétiennes et « commerce équitable »

Le Christian Values Fund défend « *les valeurs de la famille, de la protection de l'environnement et de la défense des droits des petits producteurs* ». Il « *recommande* » ainsi des valeurs comme ABB, connue en Suisse « pour sa politique favorable à la famille, grâce à des horaires souples et adaptés », ou Max Havelaar, véritable tête de pont du « *commerce équitable* » et du non moins célèbre « *développement durable* » qui « *défend les petits producteurs de bananes ou de cacao* ».

Le fonds soutient aussi des valeurs comme Nokia, ou Citigroup, « *pour leur engagement pour la défense de l'environnement* ». Il est composé de 30% d'actions, de 65% d'obligations et de 5% d'actifs monétaires. Aucun titre de l'industrie des armes, de l'alcool, des jeux de hasard et de la pornographie ne peut être retenu. Tout comme Novartis, en raison de ses recherches sur les cellules souches humaines. Les obligations du Trésor américain sont elles aussi exclues « *car elles pourraient servir à financer la guerre* ».

D'après un article du quotidien suisse **Le Temps**, les portefeuilles chrétiens n'auraient toutefois pas encore convaincu. Et de citer deux exemples de fonds obligataires qui « *dépassent à peine les 100 millions d'euros* », deux ans après leur lancement.

## Banque islamique et Gouvernement français

Le marché de la banque islamique est en revanche plus conséquent. Ses actifs représenteraient 500 milliards de dollars dans le monde, et en hausse de 10% par an, selon une étude de Standard & Poor's publiée en avril. Le premier fonds religieux lancé par Crédit Suisse a d'ailleurs été le fonds Al-Buraq, proposé aux investisseurs depuis fin mai 2007. Basé sur les principes de la Charia, la loi islamique, il a récolté 42,2 millions de dollars. Il vise un rendement moyen annuel de 8% et est constitué uniquement d'actions. »

Depuis, ce texte daté de décembre 2007, il s'est passé des choses nouvelles. « *Il n'y a rien de décidément nouveau sous le soleil* », comme il est écrit dans l'Ecclésiaste. Le 18 septembre 2009, l'Assemblée nationale a adopté un amendement autorisant les *sukus*, les fonds éthiques conformes à la Charia. L'objectif clairement affiché du gouvernement est de capter 120 milliards d'euros en 10 ans.

Cet amendement, intégré à une loi destiné à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises, a été censuré par le Conseil constitutionnel. Dans son communiqué, le Conseil constitutionnel souligne « *que les requérants ont contesté ces dispositions non sur le fond, mais en raison de la procédure suivie au Parlement* ». En clair, la disposition sera reprise plus tard et autrement.

« *La burqa n'est pas la bienvenue en France* » a dit le Président de la République. Mais les fonds financiers de ceux qui imposent la burqa en Arabie Saoudite et en France, eux, le sont. On voit bien ainsi toute l'hypocrisie des uns et des autres.

Paris, le 14 octobre 2009